

# Compte rendu du conseil 2<sup>ème</sup> d'école du lundi 22 mars 2021

## Membres présents :

- Monsieur Epoulet (maire), Madame Bourlon (déléguée aux affaires scolaires), M. Aminot Sébastien (délégué à la restauration scolaire), M. Sourisseau (DDEN)
- Mesdames Lebret, Lemotheux, Morin, Timorès, Vialette (représentants des parents d'élèves)
- Mesdames Birebent, Duquesne, Piffeteau, Girardeau, Madier (enseignantes) et Monsieur Guillemain (enseignant et directeur)

Secrétaire de séance : la municipalité

## 1- Point sur les effectifs et prévisions pour la rentrée 2021

### ➤ Présentation des membres du conseil d'école :

- Nouvelles enseignantes de l'équipe: Delphine DUQUESNE, complétée par Anne MARTINEAU les mardis pour la classe des CE2-CM2.
- Céline ALIBERT décharge de direction les mardis et un mercredi par mois.
- Madame Madier remplace Karine PIFFETEAU, personnel à risques est remplacée depuis la mise en place du nouveau protocole sanitaire à compter du 2 novembre 2020.
- Madame Girardeau remplace Sandra MATHE SAGOT en congé formation depuis le 4 janvier jusqu'au mois de juillet.

### ➤ Effectifs:

PS/MS	GS/CP	CP/CE1	CE2/CM2	CM1/CM2
Mme PIFFETEAU	Mme BIREBENT	Mr GUILLEMAIN	Mme DUQUESNE	Mme MATHE-SAGOT
<b>7 PS + 12 MS</b>	<b>13 GS + 12 CP</b>	<b>7 CP + 19 CE1</b>	<b>15 CE2 + 9 CM2</b>	<b>15 CM1 + 12 CM2</b>
<b>19</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>27</b>

Soit un total de **121 élèves** pour **88 familles**.

Stabilité des effectifs : fin juin 119 élèves.

En période 1, il y a eu 1 départ en CM2 et 2 arrivées pour cette période en GS et CE2.

4 élèves sont arrivés depuis janvier et 2 rejoindront l'école après les vacances de Pâques, soit 123 élèves : 1 PS/MS, 1 GS/CP, 1 CP/CE1, 1 CE2/CM2, 2 cm1/CM2

Rentrée 2021/2022 :

Ces chiffres sont livrés sous toutes réserves. Naissances en 2018 qui laissent espérer 14 PS soit un total attendu de 115.

La perte potentielle d'une classe survient lorsque l'effectif descend à 103.

## 2- Point sur les projets pour l'année 2020-2021

Les activités se déroulent dans le contexte sanitaire et le respect des règles mises en place.

### ➤ **Bibliothèque :**

Le prêt de livres en présentiel à la bibliothèque a repris pour les classes de CP à CM2.

Il se réalise de manière indirecte pour les élèves PS/MS/GS par l'utilisation de caisses qui circulent entre les classes et la bibliothèque.

### ➤ **Prix des Incorruptibles**

Il s'agit d'un concours national sur la lecture de livres avec des thèmes différents. Il concerne les enfants de CP à CM2. Chaque niveau dispose d'une sélection de 5 ou 6 livres. Chaque élève lit les livres sélectionnés, donne son avis et vote pour le livre qu'il a préféré. La lecture est réalisée en classe ou à la maison selon les classes.

Le prix sera attribué après prise en compte des votes qui se déroulera en mai.

### ➤ **Skipper Charlie Dalin/ Vendée Globe**

Les élèves de CE2/CM1/CM2 ont suivi le skipper arrivé en 1<sup>o</sup> position lors du Vendée Globe, et dont le vainqueur désigné était Yannick Bestaven.

Depuis Novembre les enfants ont suivi la position du navigateur. Ils ont visionné des vidéos du concurrent. Ils lui ont envoyé un courrier de félicitations. Il est projeté de participer à une visio-conférence (ainsi que plusieurs autres écoles) lors de la venue du navigateur à Niort le 6 avril.

Une maman d'élèves travaillant pour un sponsor a pu fournir cartes et autres supports graphiques. Un kit pédagogique contenant des maquettes de bateau cartonnées a été fourni.

### ➤ **Permis Piéton (CE2) et Permis Internet (CM1/CM2)**

Ces opérations se déroulent en partenariat avec la Gendarmerie. Il faut attendre des enfants qu'ils aient un comportement responsable tant à l'intérieur que dans la rue. Il est attendu que les enfants prennent conscience des dangers que représentent la circulation en tant que piétons ainsi que la navigation sur Internet. Il y a des règlements et des lois qui régissent ces domaines.

Il y aura 6 ou 8 séances en classes. A l'issue les Gendarmes interviendront de nouveau à la fin du cycle pour la remise du permis. Les parents sont et restent les référents.

### ➤ **Projet Danse/Musique/Conte Africain** : ce projet concerne les 5 classes, avec des ateliers de découverte et d'apprentissage adaptés à chaque niveau. Il est animé par 3 professionnels (une chorégraphe/chanteuse et deux percussionnistes). Il y aura 10 séances le lundi jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'objectif est de faire un spectacle en fin d'année (?). L'intervention est très appréciée.

### ➤ **Projet artistique**

Un projet est en cours en partenariats avec la Ligue de l'enseignement et la CAN. Le financement sera assuré par la Municipalité et la CAN. Cette opération est en lien avec Gonzo, Cirquenscène dans le cadre du Festival Tous en Scène.

### ➤ **Projet aménagement de la cour**

Les enseignants informent la municipalité de leur souhait de revoir les aménagements de la cour en lien avec les parents d'élèves.

Une réunion sera prochainement programmée. A cet effet, il est demandé la communication d'un plan de la cour.

## 3- Questions diverses

### ➤ **Amélie Nagard**

**Maman Ewenn et Mathéo Nagard CE1**

***Est-ce que la répartition des classes par zones est toujours exigées par le protocole sanitaire ? Selon les jours les enfants ne peuvent pas se mettre à l'abri lors de fortes pluies. Est-ce que ce « zonage » est vraiment nécessaire? d'autant plus que ce zonage ne peut pas être respecté à la garderie, ce que personnellement je trouve plus profitable aux enfants qui vivent depuis un an maintenant d'une manière déjà très cloisonnée.***

***Quand est ce que la lumière éclairant un peu plus le parking de l'école va être installée ?***

### ➤ **Julie NEAU, maman de Laura (CM1) et Marie (CP)**

***Les enfants nous informent que pendant les récréations, même en cas de 'pluie' ils n'ont pas le 'droit' de se mettre à l'abri sous les préaux. Le personnel m'a expliqué que c'était suite au zonage via le protocole sanitaire. Nous n'avons pas été informés de l'inconvénient de ces zones lors de mauvaises conditions météorologiques. Avez-vous des solutions pour mettre les enfants à l'abri face à cette situation ? (Via des tivolis ou autre)***

➤ ***Mathilde LECOMTE, maman de Angèle (CE2) et Léonie (CP).***

***Aujourd'hui, nous savons que le principal lieu de contamination à la Covid-19 à l'école est la cantine où les élèves ne peuvent porter leur masque. Aussi, pour quelle raison toutes les tables ne sont-elles pas utilisées à chaque service afin d'espacer au maximum les enfants quand bien même ils font partie de la même classe ? Les enfants se retrouvent à quatre sur des tables qui ne sont pas très grandes ... J'ai évidemment conscience que cela implique un temps de désinfection plus long entre chaque service.***

Concernant les récréations en extérieur et par zones : M. Guillemain rappelle les règles applicables conformément au protocole qui est toujours en cours (masques, espaces de jeux séparés,...). Concernant la pluie, il y a lieu de distinguer les pluies fines et les averses. Il va de soi que la consigne est que les enfants s'abritent. En cas d'impossibilité de maintenir la récréation en extérieur, celle-ci s'organise différemment, notamment à l'intérieur.

Pour sa part, la municipalité rappelle que les règles sanitaires sont applicables indifféremment dans toute la sphère scolaire, et notamment pendant la pause méridienne. Il va de soi que les enfants sont mis à l'abri lors d'intempéries.

Pour la restauration ce n'est pas à ma connaissance un lieu plus important dans le cadre de la contamination, sinon elle serait astreinte à être fermée.

Certes l'absence de masque au moment du repas peut laisser craindre ce risque. Toutefois, la présence en milieu confiné, les contacts physiques, les différents contacts d'objets sont autant de cause de contamination potentielle. La particularité de l'école en général, c'est la désinfection fréquente et soutenue qui est réalisée. Mais nous ne sommes à l'abri de rien.

La municipalité rappelle l'organisation en 3 services avec tuilage des groupes.

Chaque service est cantonné dans une partie de la cantine :

- ° 1° service : 12.00/12.45 PS MS + GS CP 11 tables de 4
- ° 2° service : 12.35/13.15 CP CE1 6 tables de 4
- ° 3° service : 13.00/13.35 CM1 CM2 +CE2 CM2 11 tables de 4

Chaque rangée de tables est séparée des autres. Chaque classe reste homogène. La désinfection des tables et chaises est effectuée après chaque groupe, ainsi que la mise en place des couverts. Nous ne voyons pas d'autres modalités d'organisation envisageables dans la pause méridienne impartie et dans le respect des règles sanitaires.

Quant à l'éclairage du sentier, la municipalité s'engage à effectuer la pause du mat préconisé.

#### ➤ **Questions des membres du conseil d'école :**

- ***Quels sont les effectifs pendant la garderie ? Un système pour anticiper le nombre était à l'étude, pouvons nous avoir un point sur cette question ?***

Les effectifs en garderie d'après-midi sont très variables (30 à 45/50) selon les jours et selon la tranche horaire (16.30/17.15).

Il était envisagé une étude pour déterminer les modalités d'anticipation de la présence en garderie des enfants. L'impact se fait notamment sur les consommations de goûter. Cette étude n'a pas pu être mise en œuvre. La municipalité retient la proposition de Mme Lebrét qui communiquera les coordonnées d'un groupe scolaire qui utilise une application numérique. .

- ***Qu'en est-il de la classe de PS-MS et du remplacement de Madame Piffeteau ? Madame Madier-Sicot reste-t-elle jusqu'à la fin de l'arrêt de Madame Piffeteau ? Un suivi pédagogique complet pourra-t-il être présenté aux familles ?***

Il est indiqué que l'absence de Mme PIFFETEAU est en lien avec la situation sanitaire. Mme Madier assurera le remplacement jusqu'au retour de madame PIFFETEAU. Elle assurera le suivi scolaire et notamment le livret scolaire.

- ***Suite à l'intervention de la gendarmerie (super idée ! A l'avenir, si une telle opération était amenée à se renouveler, serait-il possible d'avertir au préalable les familles?) concernant l'utilisation des outils numériques, le sujet des téléphones portables a été évoqué dans les familles. Certains enfants ont indiqué en posséder un. Les téléphones portables sont-ils autorisés dans l'école ? Ce point n'est pas mentionné dans le règlement.***

M. Guillemain a traité le sujet sur l'intervention de la Gendarmerie lors de la présentation du projet « Permis ».

Quant aux téléphones portables, quelques élèves qui rejoignent l'école à pied ont un portable. Il n'y a pas d'utilisation au sein de l'enceinte scolaire. Il faudra envisager de créer une rubrique dans le prochain « Règlement Intérieur ».

- **APS, Discipline**

La municipalité souhaite noter que les APS se déroulent bien. Elle appelle les parents d'élèves à faire part des propositions d'activités pour la prochaine rentrée.

Elle rappelle que les inscriptions pour les prochains cycles vont être adressées et la nécessité de respecter les dates. Pour le cycle en cours, les documents ont été adressés à l'école le jeudi 28 janvier pour un retour attendu le 4 février. Les inscriptions hors délai ont été refusées. Il en sera de même pour le cycle à venir.

La municipalité évoque la violence verbale des enfants, notamment par des propos injurieux ou menaçants envers le personnel communal. Des courriers vont être adressés aux parents. Elle rappelle les bons échanges avec les enseignants.